



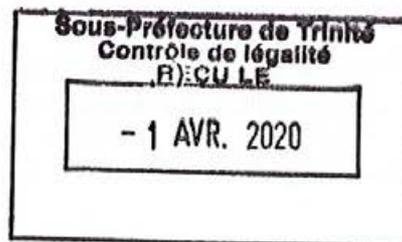
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MERCREDI 16 JANVIER 2019**

Présidence : Alfred MONTHIEUX
Secrétaire : Charles CARISTAN
Date de convocation : 07 Janvier 2019
Nombre de conseillers en exercice : 54

Nombre d'élus présents pour ce point : 28
Nombre de procurations : 09

Extrait n°CC-01-2019/020

Date de Publication : 01 AVR. 2020



Objet : Approbation du bilan des actions 2017-première année, du Programme Local de l'Habitat période 2016-2022

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Félix ISMAIN, Norbert MONSTIN, Henri ROMANA, Kristelle RISAL, Serge MENIL, Raphael VAUGIRARD, Justin PAMPHILE, Alban BASINC, Joseph PERASTE, Jenny DULYS-PETIT, Charles CARISTAN, Lucien SALIBER, Germain DUTON, Alfred MONTHIEUX, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Christian VERNEUIL, Giovanni WILLIAM, Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Jean-Hugues MONPHILE, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Frantz CAUVER, Frédéric BUVAL, Patricia ZAMON Epse TELLE, Christian PALIN, Paulette RAPON, Jean DORSAN.

AVAIENT DONNE PROCURATION

Thierry MARECHAL à Norbert MONSTIN, Gilbert COUTURIER à Kristelle RISAL, Sonia COLDOLD à Justin PAMPHILE, Pamela PATRON à Alban BASINC, BIROTA Belfort à Alfred MONTHIEUX, Bruno Nestor AZEROT à Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Séverine TERMON à Jean-Hugues MONPHILE, Christian RAPHA à Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Frédéric BERET à Paulette RAPON.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Maurice BONTE, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Patricia ETINOF, Thierry MARECHAL, Georges GELIE, Joachim BOUQUETY, Gilbert COUTURIER, Sylvie PALCY, Pamela PATRON, Sonia COLDOLD, Sainte-Rose CAKIN, Danielle ABOU-NOMEL, Laura LITADIER Epse VILET, Belfort BIROTA, Quelly LONETE, Gwladys COLER, Chantal MAIGNAN, Christian RAPHA, Bruno Nestor AZEROT, Séverine TERMON, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Patrick BONIFACE, Sarah ANGAMA, Frédéric BERET, Ghislaine PASCHAL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, article L 302-3, R 302-12 et R 302-13.

Vu la délibération du Conseil Communautaire CC n°30 09 2016-147 du 06 décembre 2016 approuvant le 1^{er} Programme de Local de l'Habitat période 2016-2022.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique dans le cadre de sa compétence obligatoire d'« Equilibre Social de l'Habitat » s'est engagée en 2014 à mettre en œuvre une politique de l'habitat afin de mieux maîtriser le développement du territoire dans le respect des principes de diversité sociale et mixité urbaine.

Considérant que par délibération du Conseil Communautaire n°CC 30-09-2016-147 du 06 décembre 2016 CAP Nord a adopté son premier Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2016-2022.

Considérant que ce Programme Local de l'Habitat rendu exécutoire le 14 février 2017, entend apporter une réponse aux enjeux des questions de l'habitat et du peuplement du territoire Nord qui impliquent une forte mobilisation du parc ancien, donc des opérations de renouvellement urbain. Que de ce fait, il a été retenu un objectif de production de 740 à 840 logements par an, dont 100 à 200 logements issus de la réhabilitation.

Considérant que par ailleurs, la révision du Schéma de cohérence Territoriale (SCOT) va permettre de redéfinir les objectifs de construction neuve et d'établir un nouveau volume de foncier à urbaniser. C'est pourquoi, les objectifs de qualité de l'urbanisation alliés à la réduction de la consommation foncière constituent un volet important de la politique communautaire.

Considérant que la politique communautaire de l'habitat s'appuie sur les six (06) orientations stratégiques du PLH, à savoir :

- 1- produire des logements adaptés pour l'accueil de la population et la satisfaction des besoins des habitants du territoire** : préciser le rythme de construction neuve et sa territorialisation ;
- 2- Mettre en œuvre une politique foncière publique** : se doter de moyens de maîtriser localisation, rythme et qualité des opérations, notamment en milieu urbanisé ;
- 3- Mobiliser le parc ancien, réhabiliter les quartiers et reconquérir les centralités** : pallier la réduction de la construction neuve par la réhabilitation de logements vacants, la valorisation du patrimoine et la poursuite de la résorption de l'habitat insalubre ;
- 4- Poursuivre le développement d'une offre abordable et adaptée** : définir les objectifs des logements sociaux en locatif et en accession ;
- 5- Répondre aux besoins des publics spécifiques** : spécifier la production très sociale dédiée aux plus démunis, tant en neuf qu'en réhabilitation. Localiser des logements locatifs ou des dispositifs d'hébergement à proximité des centres de formation pour les jeunes, dans les centres urbains, favoriser les partenariats et l'intermédiation ;
- 6- Organiser le suivi et l'évaluation du PLH** : se donner les moyens de mettre en œuvre les actions du PLH, d'en assurer les effets, d'organiser le partenariat et de

préparer le bilan annuel, l'évaluation triennale pour adapter éventuellement son contenu.

Considérant que ces orientations sont déclinées à travers 18 actions territorialisées, elles-mêmes décomposées en 42 objectifs opérationnels dont la maîtrise d'ouvrage se répartit entre l'EPCI, ses communes membres, les bailleurs sociaux, les partenaires associatifs et autres acteurs de l'habitat présents sur le territoire.

Considérant que conformément aux articles L 302-3, R 302-12 et R 302-13 du Code de la Construction et de l'Habitation, un bilan annuel d'avancement des actions du PLH doit être réalisé.

Considérant le Bilan de la première année de mise en œuvre du PLH 2017 présenté ci-après :

Tout d'abord, l'analyse de l'évolution des principaux indicateurs du développement du territoire (données INSEE 2014), se traduit par :

- Une décroissance démographique de CAP Nord qui s'accroît (le taux d'évolution annuel passant à -2,08%). Cette décroissance qui impacte désormais majoritairement les communes du centre atlantique,
- Une taille des ménages qui continue de baisser (2011 :2,57 et 2014 :2,4). Des parts de ménages d'une personne et des couples avec enfants qui ont augmenté légèrement.
- Un revenu fiscal mensuel médian en hausse (1009€ en 2010 contre 1212€ en 2014),
- Une augmentation du nombre d'allocataires du RSA (8687 en 2011 / 10 449 en 2014),
- Un rythme de la construction neuve en baisse ainsi qu'une augmentation du nombre de logements autorisés pour des logements individuels groupés. Une part du collectif en baisse dans la construction neuve.
- Une croissance du parc de logements plus significative dans les communes les plus éloignées du territoire de la CACEM (Nord Caraïbe).
- Une vacance en légère croissance qui touche particulièrement les communes du Nord Atlantique et Caraïbe. Le phénomène de vacance des logements reste très prégnant sur le territoire de CAP Nord: il s'est d'ailleurs légèrement renforcé (+ 0.6 point par rapport à 2011).

En outre, l'examen individuel des actions montre que le 1^{er}PLH de CAP Nord est jeune mais reste dynamique. En effet, 16 actions sur 18 ont été engagées dès 2017, soit 83% du programme. Si les leviers opérationnels ont été enclenchés, les indicateurs d'évolution du développement du territoire liés au programme d'actions, ne nous permettent pas, pour l'heure, de mesurer efficacement l'impact de la politique publique sur la période de 2014 à 2017.

Toutefois, au cours de l'année 2017, les objectifs de diversification de l'offre de logements identifiés dans le PLH ont été retranscrits dans les Projets d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de quatre (04) PLU (Gros Morne, Ajoupa Bouillon, Morne Vert et Prêcheur), par conséquent la mise en compatibilité des PLU/PLH (orientation n°1). De plus, afin de renforcer la qualité des projets sur le territoire, la commission qualité architecturale et paysagère (CQAP) créée en février 2017 a tenu 3 réunions et examiné sept (07) projets de construction de logements sociaux proposés par les bailleurs au stade d'esquisse ou d'Avant-projet représentant une offre totale de 130 logements sociaux et un (01) projet

d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) d'un PLU. Le bilan des avis de cette commission est le suivant : 1 avis favorable, 5 avis favorables avec recommandations, 1 avis ajourné. En ce qui concerne l'OAP du secteur AU1 du PLU du Gros Morne, la CQAP a proposé des principes d'orientations urbaines.

Si la programmation 2017 envisageait 1062 logements sociaux en MQUE, l'analyse des programmes de logements sociaux financés en 2017 au titre de la LBU, par communes, montre que seules 3 communes du Nord sont concernées pour la construction totale de 102 logements sociaux, à savoir : La Trinité, Sainte-Marie et le Morne Rouge. De ce fait, la production annuelle de 240 logements sociaux/an visée dans le PLH n'est pas atteinte, en 2017. Il convient de rappeler que la Loi Egalité Citoyenneté du 27 janvier 2017 a réformé le dispositif d'exemption des communes à l'Article 55 de la loi SRU. Un mécanisme d'exemption à la commune et des critères d'éligibilité ont été définis. Désormais, il appartient aux EPCI de proposer la liste des communes à exempter de leurs obligations SRU. Cette liste sera définitivement actée par décret, pris après avis successifs du préfet de Martinique et de la commission nationale SRU, avant fin décembre 2017. Ainsi, des actions ont été menées auprès de la DEAL et de la Préfecture. Suivant le décret n°2017-1810 du 28 décembre 2017, 4 communes ont été exemptées de leurs obligations sur les 9 en territoire à enjeux SRU, pour la période triennale 2017-2019. Il s'agit du Lorrain, Morne Rouge, Carbet et Basse-Pointe.

Aussi, afin de définir une stratégie foncière intercommunale, en vue de projets futurs, des actions ont été engagées avec l'Etablissement Public Foncier (orientation n°2). Il convient de souligner également que les 3 actions prévues suivant l'orientation n°3 permettant de mettre en œuvre des opérations de renouvellement urbain dans les centralités, de mobiliser le parc vacant (programme OPAH multisites) et de poursuivre la résorption de l'habitat indigne ont toutes été engagées, dont 2 actions présentant des objectifs opérationnels atteints à 70% (PILHI et 3 RHI). En outre, afin de poursuivre le développement d'une offre abordable et adaptée sur le territoire communautaire (orientation n°4), des rencontres ont été menées avec : -les bailleurs sociaux lors d'élaboration de Convention d'Utilité Sociale (CUS) visant à conjuguer les objectifs patrimoniaux et sociaux de l'organisme avec les logiques de territoires et d'entreprises pour les 6 prochaines années ; - la DEAL concernant l'évaluation du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées et du Plan Départemental d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion 2011-2015 ainsi que la mise en œuvre de la réforme de la demande de logement social et des attributions.

De même, les actions engagées pour répondre aux besoins des publics spécifiques (orientation n°5) se traduisent par : -la mise en place d'un partenariat avec la Caisse Générale de Sécurité Sociale en vue de l'adaptation de logements individuels en accession sociale en faveur de neuf (09) ménages retraités, en vue de leur maintien à domicile, dans le cadre de deux (02) opérations de RHI (ROBERT et MACOUBA) ; -l'organisation de trois (03) réunions de travail avec le CCLAJ MQUE concernant l'étude à lancer sur la « définition des besoins des jeunes en matière de logement et d'hébergement et comment les fixer sur le territoire ? » ainsi que des actions de sensibilisation et des ateliers thématiques sur « les métiers de l'économie sociale et solidaire au service de l'intergénérationnel », lors de la journée nationale des jeunes. De plus, afin d'organiser la montée en charge des actions engagées, la mise en œuvre d'un comité de suivi du PLH et la préparation de l'évaluation triennale pour adapter éventuellement le contenu du PLH aux évolutions sociodémographiques (orientation n°6), des réunions internes entre les différents services, nécessaires au montage d'un observatoire de l'Habitat ont été organisées.

Par ailleurs, une réflexion sur le renforcement du service habitat a été engagée avec le Service des Ressources humaines.

Enfin, les dépenses réalisées en 2017, concernent essentiellement les opérations de RHI, l'élaboration du PILHI et s'élèvent à 167 399,29 Euros TTC (80% des dépenses HT subventionnées par l'ETAT). La synthèse des actions de 2017, le budget ainsi que les actions de communication du PLH exécutoire pour la période 2016-2022 sont annexés à la présente note.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le bilan annuel 2017 d'avancement des actions du programme local de l'habitat pour la période 2016-2022.

Article 1 :

D'autoriser le Président à transmettre ce bilan ainsi que la délibération y afférente aux communes membres ainsi qu'au Préfet de la Martinique.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Vote

Pour : 37

Contre : 00

Abstention : 00

Abstentions déclarées : 00

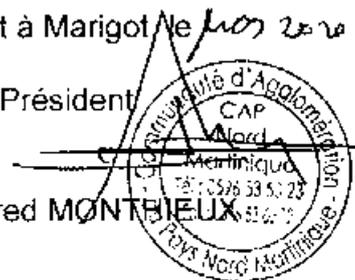
Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot le 14/07/2018

Le Président

Alfred MONTBIEUX



1-Synthèse de l'avancement des actions du PLH 2016-2022

Synthèse des actions engagées en 2017 :
UN PLH JEUNE MAIS DYNAMIQUE

PRINCIPALES REALISATIONS en 2017 :

18 actions dont 16 actions engagées

Orientation n°1 - Produire des logements adaptés pour l'accueil de la population et la satisfaction des besoins des habitants du territoire		
Action 1.1 : Traduire les objectifs du PLH dans des documents d'urbanisme	Elaboration PLU et mise en compatibilité de PLU/PLH par l'ADDUAM : Gros Morne, Prêcheur, Morne Vert et Ajoupa Bouillon (PLU adoptés et approuvés)	
Action 1.2 : Lancer des opérations expérimentales auprès de 4 communes pour renforcer la qualité des projets/ Mettre en place une commission qualité architecturale & paysagère (CQAP)	Création de la CQAP en février 2017, 3 réunions des membres de la CQAP : examen de sept (07) projets de construction de logements sociaux représentant une offre totale de 130 logements sociaux et un (01) projet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLU du Gros Morne.	
Orientation n°2 - Mettre en œuvre une politique foncière publique		
Action 2.1 : Conventionner avec l'EPFL sur les objectifs de requalification urbaine	Accompagnement par CAP Nord, de la ville de Saint-Pierre pour la mise en place d'un partenariat avec l'EPFL, en vue d'une aide au portage foncier et en ingénierie, RHI du Fort et de l'OPAH des quartiers Centre et Mouillage,	
Action 2.2 : Lancer un Programme d'Intervention Foncière (PIF) Intercommunal	Elaboration d'un Cahier des Charges avec l'EPFL Recherche de subvention pour élaboration du PIF	
Orientation n°3 - Mobiliser le parc ancien, réhabiliter les quartiers et reconquérir les centralités		
Action 3.1 : Accompagner les opérations de résorption de l'habitat insalubre en cours	Réalisation d'un programme de 5 opérations de RHI : 1 RHI clôturée, 3 en phase travaux et 1 en phase étude pré opérationnelle à la Trinité Suivi chantier construction LES, programme de LLS/LLTS Suivi de relogement des ménages, visites à domicile et accompagnement social, Suivi des études et visites de terrain avec BET désamiantage et démolitions constructions déclarées insalubres, réunions COPIL et Cotech, entretien avec les ménages et leurs enfants référents... Clôture partielle des bilans financiers et programmes complémentaires RHI Gestion des budgets (dépenses/recettes)	
Action 3.2 : Mettre en place des Opérations Programmées	Organisation de réunions avec la DEAL pour mise en place d'une OPAH multisites	
Action 3.3 : Élaborer un Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI)	Mise en œuvre d'un diagnostic territorial sur Habitat Indigne : Organisation de rencontres communales Suivi des missions du groupement d'études et synthèse du diagnostic, suivi des actions à valider par les communes... Organisation de 2 Cotech et 1 COPIL	
Orientation n°4 - Poursuivre le développement d'une offre abordable et adaptée		
Action 4.1 : Intégrer le développement de l'offre en locatif social et très sociale dans les centralités	Action réalisée par l'ADDUAM /Elaboration et adoption de 4 PLU	
Action 4.2 : Aider au développement de l'offre dans l'accession très sociale	Action réalisée par l'ADDUAM /Elaboration et adoption de 4 PLU	

Action 4.3 : Aider au développement de l'accèsion des primo-accédants	Opérationnelle/Soutien foncier <i>(aide financière non adoptée lors de l'approbation du budget du PLH)</i>	
Action 4.4 : Organiser un partenariat avec les bailleurs, opérateurs publics et travailleurs sociaux	Association de l'EPCI à l'élaboration de Convention d'Utilité Sociale par les Bailleurs Sociaux du territoire, Réunion évaluation du PDALPD et PDAHI 2011-2015 organisé par la DEAL Réunions CTM/DEAL : Réflexion sur la refonte du FRAFU COPIL PDLHI, transmission de la liste des référents communaux de la LHI	
Action 4.5 : Assurer une cohérence intercommunale du système de demande et d'attribution du logement social	Mise en œuvre de la réforme du dossier unique/demande de logement social avec la DEAL sur le territoire, Formation des CCAS et service logement /enregistrement de la demande social via le Système National d'enregistrement (SNE)/ procédure de création de guichet enregistreur sur le territoire Réunion DEAL/EPCI sur mise œuvre de la réforme de la demande du logement social et des attributions	
Orientation n°5 – Répondre aux besoins des publics spécifiques		
Action 5.1 : Répondre aux besoins de logements des publics aux très faibles ressources et/ou ayant des problèmes particuliers d'insertion sociale	Actions menées dans le cadre des opérations de RHI et études du PILHI (renvoi au bilan des actions 3.1 et 3.3) Renvoi au bilan des actions 1.1, 4.1 et 4.4	
Action 5.2 : Développer l'adaptation du parc à destination des personnes âgées et /ou en situation d'handicap	Partenariat avec la CGSS pour l'adaptation de logements individuels en accession à la propriété en faveur des 09 ménages retraités, âgés entre 68 ans et 84ans, évalués en GIR 5 ou 6. (Relogement ménages RHI Usine & Reynoird/ROBERT et RHI Nord Plage MACOUBA)	
Action 5.3 : Identifier les besoins spécifiques des jeunes et notamment en hébergement individuel et/ou collectif	Réunions avec le CLLAJ MQUE, pour lancement de l'étude urnée Nationale des Jeunes : Mise en place ateliers thématiques sur les formations et métiers de l'économie sociale et solidaire/services à la personne	
Action 5.4 : Apporter une aide ciblée à la sortie d'indivision successorale	Opérationnelle/Soutien financier	
Orientation n°6 - Organiser le suivi et l'évaluation du PLH		
Action 6.1 : Développer la compétence habitat de la Communauté d'Agglomération - Mutualiser les connaissances et pratiques	Réflexion sur le renforcement du service Habitat avec la DRH	
Action 6.2 : Créer un observatoire de l'Habitat à l'échelle de CAP Nord	Réunions avec les différents services de l'EPCI : SIG, service observatoire socio-économique, Animation Système Information, Communication-Site Internet en vue du montage de l'observatoire Habitat/Foncier, Echanges avec la DEAL pour la fourniture de bases de données sur le logement social	

Repère bilan : état d'avancement des actions



Action réussie



Action en cours à conforter et à développer



Action non engagées/ Mise en œuvre difficile

2-Etat d'avancement des actions du PLH : Le budget 2017

Le budget des opérations de RHI et de l'élaboration du PILHI

SUIVI FINANCIER RHI NORD PLAGES/MACOUBA :

PROGRAMMES EN COURS D'EXECUTION & PLANS DE FINANCEMENTS : Opération préfinancée à 100% par CAP Nord (Maître d'Ouvrage Délégué)

	Dépenses réelles HT	Recettes Charges foncière+EDF	Déficit RHI HT	Subvention ETAT HT - 80 %	Participation Ville 20 % + TVA	Participation CTM
<i>Bilan initial</i>	1 688 150,44 €	31 339,50 €	1 656 810,94 €	1 325 448,76 €	468 304,82 €	
<i>Indemnisation complémentaire</i>	149 639,73 €			119 711,79 €	30 694,59 €	
<i>Travaux de VRD complémentaires</i>	354 842,66	-	-	282 711,33 €	95 185,99 €	
<i>MOUS complémentaire 2011-2013</i>	79 500,00 €			61 056,00 €	25 201,50 €	
MONTANT TOTAL	2 272 132,84 €	31 339,50 €	1 656 810,94 €	1 788 927,88 €	619 386,90 €	
<i>Travaux Désamiantage / Démolitions complémentaires</i>	491 656,31 €			393 325,05 €	140 122,05 €	
<i>MOUS complémentaire 2014-2016</i>	36 040,00 €			15 000,00 €	13 603,40 €	10 500 €
Montant Total programmes en cours (bilan prévisionnel)	527 696,31 €			408 325,05 €	153 725,45 €	10 500 €

Le bilan initial et les programmes complémentaires « Indemnisation des ménages, Accompagnement MOUS 2011-2013 et Travaux de VRD » ont été clôturés financièrement en Novembre 2017. Les programmes complémentaires « Travaux de Désamiantage/Démolition et MOUS 2014-2016 » sont toujours en cours d'exécution et les chiffres correspondent aux bilans prévisionnels.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS :

	BP	Engagé	Réalisé	Co-financements
2017	0, 00	0, 00	31 706,91	31 706,91

SUIVI FINANCIER RHI DU FORT/SAINT-PIERRE :

PROGRAMMES EN COURS D'EXECUTION & PLANS DE FINANCEMENTS : Opération préfinancée à 100% par CAP Nord (Maître d'Ouvrage Délégué)

	Dépenses réelles HT	Déficit RHI HT	Subvention ETAT HT - 80 %	Participation Ville 20 % + TVA
<i>Bilan financier îlots B/I/J</i>	511 271,49 €	511 271,49 €	409 017,19 €	106 652,44 €
<i>Bilan financier îlot M</i>	109 917,58 €	109 917,58 €	87 934,06 €	31 216,57 €
Montant Total	621 189,07 €	621 189,07 €	496 951,25 €	137 869,00 €

Les bilans financiers des îlots B/I/J et îlot M ont été clôturés financièrement en l'état en août 2017.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS : RHI (GLOBAL)

	BP	Engagé	Réalisé	Co-financements
2017	0, 00	0, 00	0, 00	0, 00

SUIVI FINANCIER RHI USINE & REYNOIRD/ROBERT :

PROGRAMMES EN COURS D'EXECUTION & PLANS DE FINANCEMENTS : Opération préfinancée à 100% par CAP Nord (Maître d'Ouvrage Délégué)

	Dépenses réelles HT	Recettes Charges foncière + EDF	Déficit RHI HT	Subvention ETAT HT - 80 %	Participation Ville 20 % + TVA
<i>Bilan initial</i>	2 391 203,01 €	457 864,22 €	1 933 338,79 €	1 546 671,04 €	579 379,80 €
<i>Indemnisation complémentaire</i>	72 680,38 €	-	-	55 440,00 €	17 240,38 €
<i>Travaux de VRD complémentaire</i>	874 955,68 €	-	-	645 128,61 €	229 827,07 €
<i>Montant Total</i>	3 338 839,07 €	457 864,22 €	1 933 338,79 €	2 247 239,65 €	826 447,25 €
<i>Indemnisation « DEAN »</i>	183 600,00 €			146 880,00 €	36 720,00 €

Le bilan initial et les programmes complémentaires « Indemnisation des ménages et Travaux de VRD » ont été clôturés financièrement en Août 2017. Le programme « d'Indemnisation Complémentaire du bâti/DEAN » est en cours d'exécution et les chiffres correspondent au bilan prévisionnel.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS :

	BP	Engagé	Réalisé	Co-financement
2017	0,00	0,00	720,80	720,80

SUIVI FINANCIER RHI PETITE RIVIERE SALEE /LA TRINITE:

-PROGRAMME EN COURS D'EXECUTION & FINANCEMENT : Cette phase pré opérationnelle est préfinancée à 100% par CAP Nord.

Plan de financement	
Phase pré opérationnelle	Montant TTC
Subvention ETAT (80%) - Echéance en Février 2021	187 040,00 €
Participation Ville (10%)	23 380,00 €
Participation CAP Nord (10%+TVA)	43 253,00 €
Coût prévisionnel des études pré opérationnelles	253 673,00 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS :

	BP	Engagé	Réalisé TTC	Co-financement 90% HT	Part CAP NORD 10%+TVA
2016	0,00	0,00	23 031,23	20 728,11	2 416,00
2017	0,00	0,00	30 252,40	27 172,36	6 766,25

SUIVI FINANCIER RHI LA CRIQUE/LA TRINITE

PROGRAMMES CLÔTURES & PLANS DE FINANCEMENTS : Opération préfinancée à 100% par CAP Nord (Maître d'Ouvrage Délégué)

	Dépenses réelles HT	Recettes SMHLM (remboursement provisions)	Déficit RHI HT	Subvention ETAT HT - 80 %	Participation Ville 20 % + TVA
<i>Bilan initial</i>	1 480 177,00 €	5 876,58 €	1 474 300,42 €	1 179 440,34 €	395 632,79 €
<i>Fonds Barnier Protection du talus du fort Sainte-Catherine</i>	483 621,58 €			241 781,00 €	282 948,41 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS :

	BP	Engagé	Réalisé	Co-financements
2017	0,00	0,00	0,00	0,00

SUIVI FINANCIER DU PILHI :

Le coût de l'élaboration du PILHI est estimé à 179 765,00 Euros hors taxes soit 195 045,02 Euros TTC.

Plan de financement :

ETAT	80%	143 812,00 Euros
CTM	8,34%	15 000,00 Euros
CAP Nord	11,66%+TVA	36 233,02 Euros

ENGAGEMENTS FINANCIERS :

Programmation Annuelle	BP	Engagé	Réalisé
2016		36 708,30 Euros	36 708,30 Euros
2017		104 719,18	104 719,18
2018	52 740,23		
2019	3 039,63		

SUIVI FINANCIER OPAH/AMI REVITALISATION DE CENTRE BOURG/SAINT-PIERRE:

Le 20 juin 2017, la Ville de Saint-Pierre, afin de réaliser cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du centre bourg a sollicité CAP Nord pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 360 212,00 € HT pour contribuer à la mise en place l'équipe suivi-animation sus mentionnée, sur 6 ans. Le montant de la dépense prévisionnelle est estimé à 1 801 060,00€ HT. Après examen de cette demande par la commission Aménagement Habitat et Infrastructures puis celle des Finances, un accord de principe a été donné.

Le Bureau communautaire en décembre 2017 a attribué cette subvention à la Ville de Saint-Pierre.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS : AUCUN

	BP	Engagé	Réalisé	Co-financements
2017	0,00	0,00	0,00	0,00

Le budget des actions du PLH hors actions RHI et PILHI

SUIVI FINANCIER DES ACTIONS DU PLH :

PLH	Actions	Montant prévisionnel € HT	Total crédits inscrits en 2017	% Réalisation au 31 12 2017
Orientation 1		180 999,00	0,00	
Orientation 2	Action 2-2/PIF		30 000,00	0,00
Orientation 3	OPAH multi sites		114 000,00	0,00
Orientation 4	AMO CIL & PPGDLSID (action 4-5)		20 000,00	0,00
Orientation 5	Etude des jeunes et besoins en logts		16 000,00	0,00
Orientation 6			0,00	0,00

- ENGAGEMENTS FINANCIERS :

	BP	Engagé	Réalisé
2015	155 372, 00	0, 00	109 219, 38
2016	0, 00	0, 00	0, 00
2017	0, 00	0, 00	0, 00

3-Etat d'avancement des actions du PLH : Communication & Revue de presse

Plaquette RHI Petite Rivière Salée/La TRINITE

Ki moun ka fè sa ?

Après la réalisation des travaux de Voiries, Réseaux Divers (VRD), et la réalisation de 42 logements localita la ville de La Trinité continue son programme d'aménagement du quartier Petite Rivière Salée.

Par le biais de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI), la ville procédera avec l'assistance de CAP Nord Martinique (Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique) au relogement en accession à la propriété des habitants.

L'équipe d'intervention

Des études complémentaires de VRD et un diagnostic du bâti seront exécutés par un Bureau d'Etude Technique.

Une enquête sociale et un plan d'hébergement/relogement seront réalisés par une équipe MOUS interne à CAP Nord

Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage constitue le lieu d'information, de concertation, de synthèse et de validation des études complémentaires et de l'opération de relogement.

Co-Présidé par CAP Nord et le Maire, il rassemble l'ensemble des partenaires engagés dans le projet.

- représentants des habitants : CYPRIA Gaetan, ELISABETH Colette, HAUSTANT Martha,
- services municipaux,
- CAP Nord,
- Collectivité Territoriale de Martinique,
- les services de l'Etat : DEAL, ARS,
- CAF,
- CGSS,

Il se réunit pendant la durée des études pour piloter et évaluer la mise en œuvre des différentes phases de l'opération de RHI.

Madame, Monsieur,

Depuis 2005 la ville s'est lancée dans une opération de restructuration du quartier « Petite Rivière Salée » issu de l'ancienne Habitation Merveilleuse. Ce quartier est occupé par une vingtaine de familles depuis une soixantaine d'années. Le projet correspond à une volonté municipale de :

- désenclaver le quartier,
- augmenter le niveau d'équipement,
- régulariser la situation foncière des occupants sans titre.

Ont été réalisés : la voie de liaison sur la route nationale, le programme de 42 logements HLM, le raccordement du quartier au réseau public d'assainissement et le découpage parcellaire du lotissement communal en 20 lots.

Aujourd'hui, le projet entre dans une nouvelle étape : celle du relogement en accession à la propriété des ménages occupant le site. Cette étape a été confiée au Pôle Habitat de CAP Nord Martinique qui assistera la Ville dans la réalisation de cette opération.

Nous comptons sur votre collaboration pour réussir cette opération qui contribuera au « bon vivre » du quartier Petite Rivière Salée.

Le Maire
Frédéric BUVAL

Renseignements

Ville de La Trinité	0596 58 11 96
Service urbanisme	0596 58 43 67
Service logement	0596 53 20 70
Pôle Habitat de CAP Nord	0596 53 28 04
	0695 30 19 07

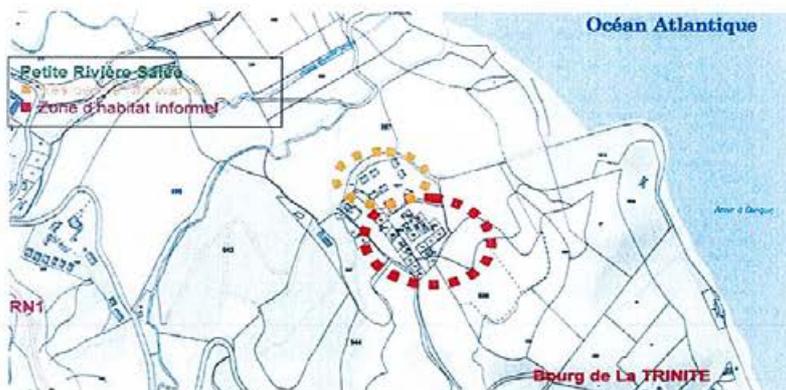


Opération R.H.I. (Résorption de l'Habitat Insalubre)

du quartier Petite Rivière Salée



R.H.I..... sé ki sa ?



Les objectifs

- ☞ Supprimer l'insalubrité des logements et faciliter l'accès des ménages à un logement décent
- ☞ Céder les parcelles aux familles
- ☞ Raccorder les logements aux réseaux (EDF, Eau Potable, Eaux Usées...)
- ☞ Améliorer le cadre de vie et donner une belle image du quartier Petite Rivière Salée.

Périmètre du projet

Le périmètre de l'opération de relogement s'étend sur 1ha et concerne une vingtaine de lots situés au Nord du Bourg de la Trinité (voir plan ci-contre)

Déroulement des études

Les études pré-opérationnelles

Enquêtes sociales	Août/Septembre 2016
Etude complémentaire VRD	Février/Mars 2017
Diagnostic bâti / VRD	Mars/Avril 2017
Diagnostic Amiante	
Actualisation projet d'aménagement y compris Dossier de Consultation des Entreprises	Avril/Mai 2017
Phase de relogement provisoire	Juillet 2017

(*) Délais susceptibles de modification

La tranche opérationnelle comporte la réalisation des travaux d'aménagement, le désamiantage/démolition des constructions et le relogement définitif des ménages en LES

Information et concertation de la population

Les habitants du quartier seront informés par les acteurs de l'opération (CAP Nord et la municipalité) et les représentants des habitants sur l'avancement des études pré opérationnelles et la mise en œuvre de l'opération de RHI.

Pour contacter la rédaction
 Adresse: Mairie, P.O. Box 1000, 97200 Fort-de-France
 Tél. : 0596 80 10 10

Atelier Google Apps for work
 La cellule TIC de la Direction de l'accompagnement des entreprises (DAE) organise un atelier à destination des entrepreneurs, au sein de l'Agence CCIM de l'île (Chambre de commerce et d'industrie de Martinique) le jeudi 25 avril de 9 heures à midi.
 #Entrepreneurs, #TIC, #DAE

NORD-ATLANTIQUE

MACOUBA

Des maisons tout confort pour des habitants de Nord-Plage

Le rélogement des familles de Nord-Plage au quartier Case Paul se poursuit. Après l'inauguration d'une résidence HLM, les premières maisons en accession à la propriété viennent d'être livrées.

En haut : l'inauguration de la résidence HLM Case Paul. À gauche : le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, entouré de représentants de la CPM et de la DAF. À droite : des habitants de Nord-Plage devant leur nouvelle maison.



En haut : l'inauguration de la résidence HLM Case Paul. À gauche : le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, entouré de représentants de la CPM et de la DAF. À droite : des habitants de Nord-Plage devant leur nouvelle maison.

C'est à partir de 2009 qu'une équipe de l'État a été mise en place par la CCNM (Commissariat de communes du Nord-Martinique) pour le rélogement des habitants de Nord-Plage. C'est dans ce cadre que le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, a initié une opération de rélogement de deux familles de Nord-Plage, financée à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf

familles de Nord-Plage ont quitté leurs modestes habitations pour intégrer leurs nouvelles logements situés à leur disposition à la résidence Case Paul, où ils ont pu bénéficier de travaux de rénovation, d'implantation de Case Paul et d'accompagnement par le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, et de la CPM. Les travaux ont été réalisés par la commune de Macouba, financés à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf

Le gros œuvre, le béton, les portes, fenêtres et plafonds ainsi que les installations électriques ont été terminés pour les deux premières unités. Les travaux de finition sont en cours. Les propriétaires ont pu visiter les lieux et effectuer les démarches nécessaires pour la garantie décennale. La livraison des deux maisons est prévue pour le début de l'année 2014.

LES BIG PROMOS !!

LES RIGIDES
 4X SANS TRAVAUX
 10% BETAFENCE
 25.20€
 1.53 m
 59€
 46€

PLAQUES DE SOUSSÈSSEMENT
 Ce ventilo à l'air et en sécurité est devenu une nécessité.
 48€
 70 CM DE HAUT
 69€
 58 CM DE HAUT
 46€

LIVRAISON ASSURÉE !
 10% BETAFENCE
 GARANTIE
FDX-OUT
 HAWAII - GOMPE - ÎLE DE LA REUNION

Pour contacter la rédaction
 Adresse: Mairie, P.O. Box 1000, 97200 Fort-de-France
 Tél. : 0596 80 10 10

NORD-CARAÏBE

LE CHIFFRE
 200
 Le chiffre de la population de la commune de Saint-Pierre en 2013.

LE DOSSIER

SAINT-PIERRE

Le quartier du Fort va faire peau neuve

Attendu de longue date par les habitants, le projet d'aménagement et de réorption de l'habitat insalubre (HI), quartier du Fort, vient d'être relancé par la municipalité et la communauté d'agglomération Cap Nord. Ce vaste chantier doit offrir un meilleur cadre de vie aux adossés, mais aussi contribuer à la valorisation des lieux, de son patrimoine culturel et historique.

Si l'on se rend de la ville de Saint-Pierre au Fort, on est frappé par l'état de délabrement de ce quartier. Les habitations sont vétustes, les rues étroites et les trottoirs défoncés. Le quartier du Fort est un véritable défi pour la municipalité de Saint-Pierre. Depuis 2009, le maire Jean-Claude Gaudin a initié une opération de rélogement de deux familles de Nord-Plage, financée à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf familles de Nord-Plage ont quitté leurs modestes habitations pour intégrer leurs nouvelles logements situés à leur disposition à la résidence Case Paul, où ils ont pu bénéficier de travaux de rénovation, d'implantation de Case Paul et d'accompagnement par le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, et de la CPM. Les travaux ont été réalisés par la commune de Macouba, financés à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf

Le quartier du Fort est un véritable défi pour la municipalité de Saint-Pierre. Depuis 2009, le maire Jean-Claude Gaudin a initié une opération de rélogement de deux familles de Nord-Plage, financée à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf familles de Nord-Plage ont quitté leurs modestes habitations pour intégrer leurs nouvelles logements situés à leur disposition à la résidence Case Paul, où ils ont pu bénéficier de travaux de rénovation, d'implantation de Case Paul et d'accompagnement par le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, et de la CPM. Les travaux ont été réalisés par la commune de Macouba, financés à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf



UN NOUVEAU PROJET
 Le projet de réaménagement du quartier du Fort est un véritable défi pour la municipalité de Saint-Pierre. Depuis 2009, le maire Jean-Claude Gaudin a initié une opération de rélogement de deux familles de Nord-Plage, financée à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf familles de Nord-Plage ont quitté leurs modestes habitations pour intégrer leurs nouvelles logements situés à leur disposition à la résidence Case Paul, où ils ont pu bénéficier de travaux de rénovation, d'implantation de Case Paul et d'accompagnement par le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, et de la CPM. Les travaux ont été réalisés par la commune de Macouba, financés à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf

Le projet de réaménagement du quartier du Fort est un véritable défi pour la municipalité de Saint-Pierre. Depuis 2009, le maire Jean-Claude Gaudin a initié une opération de rélogement de deux familles de Nord-Plage, financée à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf familles de Nord-Plage ont quitté leurs modestes habitations pour intégrer leurs nouvelles logements situés à leur disposition à la résidence Case Paul, où ils ont pu bénéficier de travaux de rénovation, d'implantation de Case Paul et d'accompagnement par le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, et de la CPM. Les travaux ont été réalisés par la commune de Macouba, financés à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf

Le projet de réaménagement du quartier du Fort est un véritable défi pour la municipalité de Saint-Pierre. Depuis 2009, le maire Jean-Claude Gaudin a initié une opération de rélogement de deux familles de Nord-Plage, financée à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf familles de Nord-Plage ont quitté leurs modestes habitations pour intégrer leurs nouvelles logements situés à leur disposition à la résidence Case Paul, où ils ont pu bénéficier de travaux de rénovation, d'implantation de Case Paul et d'accompagnement par le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, et de la CPM. Les travaux ont été réalisés par la commune de Macouba, financés à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf

Le projet de réaménagement du quartier du Fort est un véritable défi pour la municipalité de Saint-Pierre. Depuis 2009, le maire Jean-Claude Gaudin a initié une opération de rélogement de deux familles de Nord-Plage, financée à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf familles de Nord-Plage ont quitté leurs modestes habitations pour intégrer leurs nouvelles logements situés à leur disposition à la résidence Case Paul, où ils ont pu bénéficier de travaux de rénovation, d'implantation de Case Paul et d'accompagnement par le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, et de la CPM. Les travaux ont été réalisés par la commune de Macouba, financés à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf

Le projet de réaménagement du quartier du Fort est un véritable défi pour la municipalité de Saint-Pierre. Depuis 2009, le maire Jean-Claude Gaudin a initié une opération de rélogement de deux familles de Nord-Plage, financée à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf familles de Nord-Plage ont quitté leurs modestes habitations pour intégrer leurs nouvelles logements situés à leur disposition à la résidence Case Paul, où ils ont pu bénéficier de travaux de rénovation, d'implantation de Case Paul et d'accompagnement par le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, et de la CPM. Les travaux ont été réalisés par la commune de Macouba, financés à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf

Le projet de réaménagement du quartier du Fort est un véritable défi pour la municipalité de Saint-Pierre. Depuis 2009, le maire Jean-Claude Gaudin a initié une opération de rélogement de deux familles de Nord-Plage, financée à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf familles de Nord-Plage ont quitté leurs modestes habitations pour intégrer leurs nouvelles logements situés à leur disposition à la résidence Case Paul, où ils ont pu bénéficier de travaux de rénovation, d'implantation de Case Paul et d'accompagnement par le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, et de la CPM. Les travaux ont été réalisés par la commune de Macouba, financés à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf

Le projet de réaménagement du quartier du Fort est un véritable défi pour la municipalité de Saint-Pierre. Depuis 2009, le maire Jean-Claude Gaudin a initié une opération de rélogement de deux familles de Nord-Plage, financée à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf familles de Nord-Plage ont quitté leurs modestes habitations pour intégrer leurs nouvelles logements situés à leur disposition à la résidence Case Paul, où ils ont pu bénéficier de travaux de rénovation, d'implantation de Case Paul et d'accompagnement par le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, et de la CPM. Les travaux ont été réalisés par la commune de Macouba, financés à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf

Le projet de réaménagement du quartier du Fort est un véritable défi pour la municipalité de Saint-Pierre. Depuis 2009, le maire Jean-Claude Gaudin a initié une opération de rélogement de deux familles de Nord-Plage, financée à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf familles de Nord-Plage ont quitté leurs modestes habitations pour intégrer leurs nouvelles logements situés à leur disposition à la résidence Case Paul, où ils ont pu bénéficier de travaux de rénovation, d'implantation de Case Paul et d'accompagnement par le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, et de la CPM. Les travaux ont été réalisés par la commune de Macouba, financés à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf

Le projet de réaménagement du quartier du Fort est un véritable défi pour la municipalité de Saint-Pierre. Depuis 2009, le maire Jean-Claude Gaudin a initié une opération de rélogement de deux familles de Nord-Plage, financée à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf familles de Nord-Plage ont quitté leurs modestes habitations pour intégrer leurs nouvelles logements situés à leur disposition à la résidence Case Paul, où ils ont pu bénéficier de travaux de rénovation, d'implantation de Case Paul et d'accompagnement par le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, et de la CPM. Les travaux ont été réalisés par la commune de Macouba, financés à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf

Le projet de réaménagement du quartier du Fort est un véritable défi pour la municipalité de Saint-Pierre. Depuis 2009, le maire Jean-Claude Gaudin a initié une opération de rélogement de deux familles de Nord-Plage, financée à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf familles de Nord-Plage ont quitté leurs modestes habitations pour intégrer leurs nouvelles logements situés à leur disposition à la résidence Case Paul, où ils ont pu bénéficier de travaux de rénovation, d'implantation de Case Paul et d'accompagnement par le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, et de la CPM. Les travaux ont été réalisés par la commune de Macouba, financés à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf

Le projet de réaménagement du quartier du Fort est un véritable défi pour la municipalité de Saint-Pierre. Depuis 2009, le maire Jean-Claude Gaudin a initié une opération de rélogement de deux familles de Nord-Plage, financée à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf familles de Nord-Plage ont quitté leurs modestes habitations pour intégrer leurs nouvelles logements situés à leur disposition à la résidence Case Paul, où ils ont pu bénéficier de travaux de rénovation, d'implantation de Case Paul et d'accompagnement par le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, et de la CPM. Les travaux ont été réalisés par la commune de Macouba, financés à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf

Le projet de réaménagement du quartier du Fort est un véritable défi pour la municipalité de Saint-Pierre. Depuis 2009, le maire Jean-Claude Gaudin a initié une opération de rélogement de deux familles de Nord-Plage, financée à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf familles de Nord-Plage ont quitté leurs modestes habitations pour intégrer leurs nouvelles logements situés à leur disposition à la résidence Case Paul, où ils ont pu bénéficier de travaux de rénovation, d'implantation de Case Paul et d'accompagnement par le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, et de la CPM. Les travaux ont été réalisés par la commune de Macouba, financés à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf

Le projet de réaménagement du quartier du Fort est un véritable défi pour la municipalité de Saint-Pierre. Depuis 2009, le maire Jean-Claude Gaudin a initié une opération de rélogement de deux familles de Nord-Plage, financée à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf familles de Nord-Plage ont quitté leurs modestes habitations pour intégrer leurs nouvelles logements situés à leur disposition à la résidence Case Paul, où ils ont pu bénéficier de travaux de rénovation, d'implantation de Case Paul et d'accompagnement par le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, et de la CPM. Les travaux ont été réalisés par la commune de Macouba, financés à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf

Le projet de réaménagement du quartier du Fort est un véritable défi pour la municipalité de Saint-Pierre. Depuis 2009, le maire Jean-Claude Gaudin a initié une opération de rélogement de deux familles de Nord-Plage, financée à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf familles de Nord-Plage ont quitté leurs modestes habitations pour intégrer leurs nouvelles logements situés à leur disposition à la résidence Case Paul, où ils ont pu bénéficier de travaux de rénovation, d'implantation de Case Paul et d'accompagnement par le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, et de la CPM. Les travaux ont été réalisés par la commune de Macouba, financés à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf

Le projet de réaménagement du quartier du Fort est un véritable défi pour la municipalité de Saint-Pierre. Depuis 2009, le maire Jean-Claude Gaudin a initié une opération de rélogement de deux familles de Nord-Plage, financée à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf familles de Nord-Plage ont quitté leurs modestes habitations pour intégrer leurs nouvelles logements situés à leur disposition à la résidence Case Paul, où ils ont pu bénéficier de travaux de rénovation, d'implantation de Case Paul et d'accompagnement par le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, et de la CPM. Les travaux ont été réalisés par la commune de Macouba, financés à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf

Le projet de réaménagement du quartier du Fort est un véritable défi pour la municipalité de Saint-Pierre. Depuis 2009, le maire Jean-Claude Gaudin a initié une opération de rélogement de deux familles de Nord-Plage, financée à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf familles de Nord-Plage ont quitté leurs modestes habitations pour intégrer leurs nouvelles logements situés à leur disposition à la résidence Case Paul, où ils ont pu bénéficier de travaux de rénovation, d'implantation de Case Paul et d'accompagnement par le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, et de la CPM. Les travaux ont été réalisés par la commune de Macouba, financés à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf

Le projet de réaménagement du quartier du Fort est un véritable défi pour la municipalité de Saint-Pierre. Depuis 2009, le maire Jean-Claude Gaudin a initié une opération de rélogement de deux familles de Nord-Plage, financée à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf familles de Nord-Plage ont quitté leurs modestes habitations pour intégrer leurs nouvelles logements situés à leur disposition à la résidence Case Paul, où ils ont pu bénéficier de travaux de rénovation, d'implantation de Case Paul et d'accompagnement par le maire de Macouba, Jean-Claude Gaudin, et de la CPM. Les travaux ont été réalisés par la commune de Macouba, financés à 80 % par l'État et 20 % par la commune. En décembre 2012, neuf

Site Internet

COPIL de lancement du PILHI le 24 octobre 2016



COPIL PILHI/ Restitution de la phase 1/Restitution Diagnostic territorial le 31 octobre 2017 Vidéo/WebTV (Nord TV)



Monsieur Alain DUTON, 2^{ème} Vice Président de CAP Nord
Président de la commission Aménagement
Habitat/Infrastructure



Participants : les Maires, élus délégués, techniciens, CCAS, CAF...

Diaporamas COPIL/PILHI-Phase1-Diagnostic territorial

